



**PRÉFET  
DU HAUT-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS-PRÉFECTURE D'ALTKIRCH**

Arrêté du **20 MAI 2021**

**portant convocation des électeurs de WALDIGHOFFEN  
et fixant les lieu et délai de dépôt des déclarations de candidatures  
pour les élections municipale et communautaire partielles intégrales  
des 4 et 11 juillet 2021**

**La Sous-préfète d'Altkirch,**

- VU** le code électoral, notamment ses articles L.1 à L.117, L.225 à L.270, L.273, R.26, R 28, R.127-2, R.128 à R.128-3 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-1 à L.2121-3 et L.2122-8 ;
- VU** le décret du 30 décembre 2020, paru au JORF du 1<sup>er</sup> janvier 2021, portant nomination de Mme Amelle GHAYOU, sous-préfète de l'arrondissement d'Altkirch, installée dans ses fonctions le 4 janvier 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2019 constatant le nombre total et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Sundgau à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2020 déterminant le nombre de conseillers municipaux et des conseillers communautaires à élire dans les communes du département du Haut-Rhin pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020
- VU** L'arrêté préfectoral du 23 avril 2021 portant nomination d'une délégation spéciale dans la commune de Waldighoffen,

**CONSIDÉRANT** l'annulation des opérations électorales du 28 juin 2020 dans la commune de Waldighoffen par jugement n° 2003967 du tribunal administratif de Strasbourg le 24 septembre 2020 confirmé par arrêt du Conseil d'État du 16 avril 2021 ;

**CONSIDÉRANT** dès lors qu'il convient de procéder à une élection municipale partielle intégrale dans la commune de Waldighoffen ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Les électeurs de la commune de Waldighoffen sont convoqués, à l'effet de procéder à l'élection de 19 conseillers municipaux, le **dimanche 4 juillet 2021** et, en cas de second tour, le **dimanche 11 juillet 2021**.

**Article 2** – Le scrutin est ouvert à la mairie de Waldighoffen à huit heures et clos à dix-huit heures.

**Article 3** – Les élections auront lieu à partir des listes électorales extraites du répertoire électoral unique et à jour des tableaux prévus aux articles R.13 et R.14 du code électoral, sans préjudice de l'application, le cas échéant, des dispositions de l'article L. 20 du code électoral. Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer au scrutin, sont déposées au plus tard le vendredi 28 mai 2021 sans préjudice de l'application de l'article L. 30 du code électoral.

**Article 4** – Pour le premier tour, les déclarations de candidatures devront être déposées à la sous-préfecture d'Altkirch – 5 rue Charles de Gaulle – 68130 ALTKIRCH aux dates et horaires suivants :

- le mercredi 16 juin 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- le jeudi 17 juin 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le tirage au sort de l'ordre des panneaux d'affichage électoraux sera effectué le vendredi 18 juin 2021 à 10 h, à la sous-préfecture d'Altkirch.

En cas de second tour, le dépôt des déclarations de candidature se fera à la sous-préfecture d'Altkirch – 5 rue Charles de Gaulle – 68130 ALTKIRCH aux dates et horaires suivants :

- le lundi 5 juillet 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- le mardi 6 juillet 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

**Article 5** – La campagne électorale pour le premier tour est ouverte le lundi 21 juin 2021 à zéro heure et s'achève le samedi 3 juillet 2021 à zéro heure.

En cas de second tour, la campagne est ouverte le lundi 5 juillet 2021 à zéro heure et est close le samedi 10 juillet 2021 à zéro heure.

**Article 6** – La sous-préfète d'Altkirch et la présidente de la délégation spéciale de Waldighoffen sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en mairie sans délai et publié au recueil des actes administratif de la préfecture.

Fait à Altkirch, le **20 MAI 2021**

La Sous-préfète,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that crosses itself, followed by a vertical line extending downwards.

Amelle GHAYOU

